



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités**

Le Directeur

Lille, le 19/10/2022

Objet : transmission du Contrat d'Engagement Républicain

Mesdames, Messieurs les Président-es et Directeurs/trices

La loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République oblige les associations et les fondations à souscrire un contrat d'engagement républicain dès lors qu'elles souhaitent obtenir une subvention publique. Aux termes de ce contrat, les associations devront s'engager à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité, à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République et à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public.

En tant que structures bénéficiaires des subventions publiques octroyées par la DREETS Hauts-de-France, vous avez marqué via le cerfa de demande de subvention, votre accord à respecter les 7 engagements dudit Contrat d'Engagement Républicain (CER).

Aussi, dans le cadre d'un processus d'accompagnement et d'amélioration contenu, vous voudrez bien me communiquer copie de votre **CER signé** et ou tout autre justificatif permettant d'apprécier le respect de votre engagement républicain tel qu'énoncé en annexe du décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021.

A cet effet, je vous invite à effectuer vos dépôts via **Démarches Simplifiées** en cliquant sur le lien ci-après, <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/dreets-hdf-cer> pour le **vendredi 28 octobre 18 heures**.

Sachant compter sur vous,

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les Président-es et Directeurs/trices, l'assurance de mes respectueuses salutations.

Patrick OLIVIER